REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

SÉANCE DU 20 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice..... 11
Présents..... 09
Votants..... 09
Pour..... 09
Contre..... 00
Abstentions..... 00

Date de convocation :

20/10/2026

N° 2026-2010-54

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Maëva JOFFRE, Maire.

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie

EXCUSES : Mme LONDEIX Céline, M. TIXIER Yves

M. Matthieu PELLETIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : Tarif vente de concessions

Depuis la loi du 21 février 1996, et pour pallier au manque de place dans les cimetières, les concessions perpétuelles ne sont plus systématiques. Les communes disposent de plusieurs formules :

-les concessions temporaires d'une durée maximale de 15 ans
-les concessions trentenaires
-les concessions cinquantenaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir le tarif suivant :

	15 ans	30 ans	50 ans
3m²	40 €	80 €	100 €
6 m²	60 €	90 €	110 €
9 m²	70 €	100 €	130 €

Le caveau communal sera gratuit les 6 premiers mois puis facturé 40 € par semestre

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

À Lizières, le 20 octobre 2026

Le Maire
Maëva JOFFRE

MAIRIE DE LIZIERES 23240

Le secrétaire de séance
Matthieu PELLETIER

Accusé de réception en préfecture
023-212311104-20261030-2026-2010-54-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Mise en ligne le : 16/11/2026 10:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Lizières
https://www.intramuros.org/lizieres/documents_administratifs/87469